



**CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE
VERNOSC LES ANNONAY**

PROJET PEDAGOGIQUE 2015

6-14 ans



Sommaire

I LES OBJECTIFS

- | | |
|-----------------|----|
| 1) Educatifs | P1 |
| 2) Pédagogiques | P2 |

II LE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|-----|
| 1) Les moments forts d'une journée au « Rendez-vous des Mômes » | P4 |
| 2) Quelques rappels | P6 |
| 3) Evaluation | P10 |

III ANNEXE

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1) Evaluation des objectifs | P11 |
| 2) Evaluation animateur | P12 |

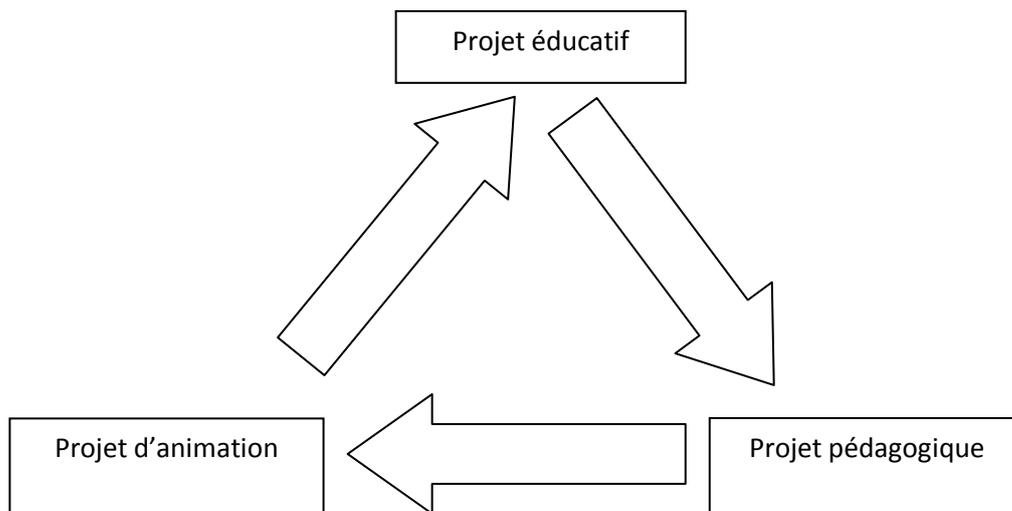


I les objectifs :

1) Educatifs

La politique jeunesse dictée par les élus se résume en quatre objectifs qui ont pour but de répondre aux mieux aux besoins des enfants et des familles en :

- Favorisant la vie en collectivité par **le respect d'autrui et les relations**
- Développant **la responsabilisation et l'autonomie des jeunes**
- Développant la **sensibilisation à l'environnement naturel**
- Découvrant **le monde associatif**
- Découvrant **la commune**



On remarque que les trois types de projets sont liés. Le projet éducatif est le départ de tout projet ; nous devons retrouver les objectifs de celui-ci dans toutes les actions entreprises par la structure.

2) Pédagogiques

Le projet pédagogique doit être un vrai outil de travail pour l'ensemble de l'équipe et un moyen de communiquer avec les parents sur le fonctionnement du centre.

Les objectifs pédagogiques devront être en relation avec les objectifs éducatifs ci-dessus :

a) L'enfant au centre de loisirs peut développer une certaine autonomie physique et morale

Autonomie physique : à travers différentes activités physiques (jeux sportifs/jeux d'expression ou encore grands jeux) et diverses tâches de la vie quotidienne (pendant le repas/le goûter) **l'enfant sera capable d'améliorer ses apprentissages.**

- Des jeux physiques/des grands jeux
- Participer aux repas (service, rangement et nettoyage) s'ils le souhaitent
- Contribuer au rangement de son activité/de la salle en fin de journée

Autonomie morale : au sein de l'accueil de loisirs, l'enfant peut s'exprimer, échanger et donner son avis. Il est avant tout **acteur de ses vacances.**

- Des jeux d'expression / de réflexion
- Bilan de fin de journée
- La possibilité de faire des choix
- Dire j'aime/je n'aime pas

b) Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement

Par des gestes simples, **l'enfant participe à la sauvegarde de sa planète.**

- Tri des déchets
- Eviter le gaspillage de l'eau
- Visite d'un centre de tri
- Entreprendre diverses actions écologiques (nettoyage nature, composte...)

c) Renforcer le « vivre ensemble »

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre où chacun doit y trouver sa place. Il y rime **plaisir, partage, bonne humeur et respect de chacun.**

- Pratiquer les activités en groupe
- Temps de paroles/d'échanges/bilan de fin de journée
- Etablir ensemble (enfant/animateur/directeur) un règlement intérieur du centre de loisirs.

d) Développer ses connaissances du territoire à travers l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est en relation étroite avec la commune et ses environs. Il permet à l'enfant **d'agrandir son regard sur l'environnement.**

- Les sorties
- Mettre en place des jeux propices à la découverte de son lieu de vie : course d'orientation, quizz ou encore chasse au trésor
- Rencontrer/travailler avec des personnes ressources : associations, prestataires...



II Le fonctionnement

1) Les moments forts d'une journée au « **Rendez-vous des mômes** »



7h30-9h/13h30-14h/17h-18h

Accueil

Un animateur et/ou le directeur réceptionnent parents et enfants avec le sourire et la bonne humeur !!

Les enfants sont en autonomie, ils ont la possibilité d'utiliser l'ensemble du matériel et de l'espace mis à leur disposition.

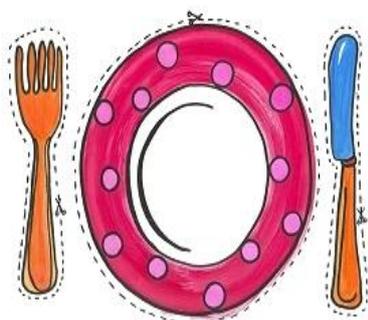
9h-12h

Les mini stages

Ateliers aux choix !!

Chaque animateur propose une activité différente aux enfants (6-10 ans), les groupes seront mis en place juste après la fin de l'accueil du matin.

Le club ado aura une activité précise prédéfinie à l'avance.



12h10-13h

Le repas du midi

Durant le repas, des enfants sont chargés du service, du débarrassage de la table et du nettoyage de celle-ci (2 enfants pour chaque tâche).

Les enfants s'inscrivent volontairement le matin sur le tableau « Restaurant ».

13h30-14h

Le temps calme

Les enfants sont libres d'accès aux lieux aménagés en amont par l'équipe pédagogique (coins: dessin/lecture/repos/jeux de société/ perles...).

Chaque midi un membre de l'équipe d'animation proposera une activité inédite afin que les enfants ne se lassent pas du temps calme.



14h-16h30

Les jeux de l'après-midi

Une activité est proposée par les animateurs où cette fois les enfants forment un seul et grand groupe (6/10 ans d'un côté et 11/14 ans de l'autre).

16h30-16h45

Le goûter

Il est préparé et distribué par les enfants et les animateurs.



16h45-17h

Les bilans de fin de journée

La parole est donnée aux enfants !!! : ils ont la possibilité de partager leur avis sur la journée et de faire diverses suggestions concernant la vie du centre, son fonctionnement, ses locaux...

L'équipe d'animation devra rendre ce temps ludique et utile : le faire sous forme de jeux et prendre en compte les remarques de chacun.



2) Quelques rappels

a) Les transports en car :

Les voyages en autocars sont des moments à part entière dans la vie d'un accueil de loisirs où animateurs, enfants et chauffeur doivent respecter différentes règles pour que tout ce passe au mieux.

- ✓ **Le port de la ceinture est obligatoire pour tout le monde.**
- ✓ **Donner le nombre d'enfants et d'encadrants au chauffeur à la montée dans le car.**
- ✓ **Chanter avec l'accord du conducteur.**
- ✓ **Les places de tout devant, au fond et devant la sortie du milieu du car sont interdites aux enfants.**
- ✓ **Placer les animateurs de façon stratégique (1 devant/1 derrière et 1 au milieu).**
- ✓ **Les enfants malades sont installés à l'avant.**

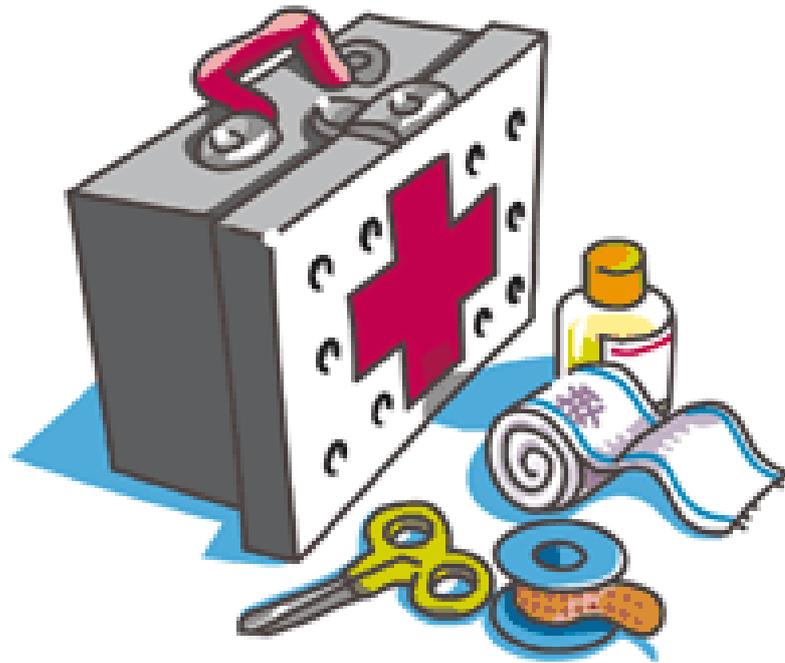


b) La Pharmacie

L'animateur doit tenir à jour le registre d'infirmier dès lors qu'un soin est prodigué en indiquant pour chacun : l'enfant concerné, le type de blessure ou de maladie, sans omettre les dates et heures d'intervention ainsi que les mesures éventuellement prises.

Si un mineur est sous traitement, les parents ou responsables légaux sont tenus de transmettre au directeur du séjour les médicaments, dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant, et accompagnés de l'ordonnance.

Cependant, en aucun cas le personnel du centre de loisirs prend la responsabilité de donner des médicaments à l'enfant. L'enfant devra prendre son traitement avec l'aide du directeur. Si l'enfant est trop petit pour le faire, ce sera aux parents de lui administrer.



c) La place des enfants

- Ils sont acteurs de leurs vacances.
- L'accueil de loisirs doit être organisé en fonction de leur âge/de leurs besoins.
- Etre à l'écoute.
- L'enfant doit être amené à développer :
 - la découverte d'activités
 - la découverte d'un nouvel environnement (personnes et lieux)
 - l'autonomie
 - la vie collective
 - la mixité culturelle.



d) Le rôle de l'animateur

- L'animateur doit adhérer au projet pédagogique.
- Il est **responsable** de la sécurité morale, affective, et physique des enfants qui lui sont confiés.
- Il est le **référent**, il doit guider, conseiller, accompagner les enfants tout au long de la journée.
- Il doit veiller au respect du rythme de l'enfant, aux règles de l'accueil de loisirs et lui permettre de s'exprimer, s'épanouir.
- Il est **responsable** de l'équité et de la justice au sein du groupe.
- Il est **polyvalent** et doit être capable de s'adapter.
- Il doit savoir faire et savoir faire faire.
- Il est **porteur** du séjour.
- Il **crée** une dynamique.
- **ANIMER** : divertir, amuser, motiver, passer un bon moment, créer, imaginer, découvrir, dynamiser=> donner vie à des idées, à des projets.
- Il **observe**.

Le directeur de l'accueil de loisirs est le garant du bon fonctionnement de ce projet.



3) L'évaluation

Pour chaque objectif un outil d'évaluation sera mis en place afin de vérifier si les objectifs ont été atteints (voir annexe1).

Pour les animateurs, une grille d'autoévaluation est mise en place afin de faire une analyse de leur pratique (voir annexe 2).

Annexe1 : Evaluation des objectifs

Objectifs	Moyens		Quantitatifs
L'enfant, au centre de loisirs, peut développer une certaine autonomie physique et morale	De nouveaux apprentissages Acteur de ses vacances	Activités/vie quotidienne Sa place à l'accueil de loisirs	Combien d'enfants ont participé à l'organisation des repas/rangement de la salle ? Amélioration de sa motricité : équilibre, coopération... (voir début et fin des vacances). Combien donnent leurs avis sur la journée, les activités ou encore sur la qualité des repas ?
Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement	Les sensibiliser au : Tri Gaspillage A la pollution	Tri des déchets Eviter le gaspillage de l'eau	Combien d'enfants trient sans l'aide de l'animateur (voir début et fin de séjour) ? Combien laissent le robinet ouvert (toilettes/vaisselle) ?
Renforcer le vivre ensemble	La communication La relation entre les jeunes La relation avec les animateurs	Pratiquer des activités en groupe Bilan de journée	Combien se parlent ? Combien se disputent ? Combien de fois l'animateur a du intervenir ? Combien d'enfants donnent leur avis sur la journée ? Le nombre d'avis positif/négatif ?
Développer ses connaissances du territoire à travers l'accueil de loisirs	Agrandir son regard sur le monde qui nous entoure	Des sorties/jeux Des rencontres	Combien ont appris de nouvelles choses ? (des lieux/des activités/des personnes)

Annexe2 : Evaluation animateur

	Point positifs	Points à améliorer
La sécurité (morale/physique)		
Au sein de l'équipe (son investissement, sa relation avec les autres animateurs, son positionnement...)		
Son rôle d'animateur (relation avec les jeunes/les parents/le personnel/sa tenue/ son langage...)		
Les temps d'activité (jeux, temps calme, repas, temps d'accueil ...)		
Porteur du projet pédagogique de la structure (dans la vie quotidienne et les activités)		
Animer (susciter l'envie, la transmission des consignes, les règles de sécurité...)		